

Commission de la Culture, de la Jeunesse, de
l'Audiovisuel, de l'Aide à la Presse et du Cinéma du

PARLEMENT

DE LA

COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

Session 2005-2006

4 MAI 2006

COMPTE RENDU INTÉGRAL

SÉANCE DU JEUDI 4 MAI 2006

TABLE DES MATIÈRES

1	Ordre du jour	3
2	Questions orales (Article 64 du règlement)	3
2.1	Question de M. Bea Diallo à Mme Fadila Laanan, ministre de la Culture, de l'Audiovisuel et de la Jeunesse, relative au « résultat de l'analyse demandée au CSA par le gouvernement du paysage radiophonique en Communauté française sous l'angle de la diversité culturelle »	3
2.2	Question de M. Philippe Fontaine à Mme Fadila Laanan, ministre de la Culture, de l'Audiovisuel et de la Jeunesse, relative à « la problématique des éditions Dupuis à Marcinelle »	4
2.3	Question de M. Philippe Fontaine à Mme Fadila Laanan, ministre de la Culture, de l'Audiovisuel et de la Jeunesse, relative aux « résultats de la Foire du livre de Paris pour les auteurs et éditeurs francophones »	6
2.4	Question de M. Jean-Luc Crucke à Mme Fadila Laanan, ministre de la Culture, de l'Audiovisuel et de la Jeunesse, relative au « sursis dont bénéficie le Théâtre du Méridien » . . .	7
2.5	Question de M. Richard Miller à Mme Fadila Laanan, ministre de la Culture, de l'Audiovisuel et de la Jeunesse, relative au « Centième anniversaire du poète Achille Chavée »	8
2.6	Question de M. Richard Miller à Mme Simonet, vice-présidente et ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche scientifique et des Relations internationales et à Mme Fadila Laanan, ministre de la Culture , de l'Audiovisuel et de la Jeunesse relative à « la Charte européenne des langues régionales ou minoritaires »	9
2.7	Question de M. Yves Reinkin à Mme Fadila Laanan, ministre de la Culture, de l'Audiovisuel et de la Jeunesse, concernant « le renouvellement du contrat-programme du Centre culturel du Botanique »	10

Présidence de M. Richard Miller, président

– *L'heure des questions et interpellations commence à 10 h 10.*

M. le président. – Mesdames, messieurs, la séance est ouverte.

1 Ordre du jour

M. le président. – La question orale de Mme Derbaki Sbaï à Mme Fadila Laanan, ministre de la Culture, de l'Audiovisuel et de la Jeunesse, relative au « Théâtre du Méridien » est transformée en question écrite.

2 Questions orales (Article 64 du règlement)

2.1 Question de M. Bea Diallo à Mme Fadila Laanan, ministre de la Culture, de l'Audiovisuel et de la Jeunesse, relative au « résultat de l'analyse demandée au CSA par le gouvernement du paysage radiophonique en Communauté française sous l'angle de la diversité culturelle »

M. Bea Diallo (PS). – La demande récente du gouvernement d'effectuer une analyse du paysage radiophonique de la Communauté française sous l'angle de la diversité culturelle a donné lieu à l'avis n° 01/2006 du CSA. Il tombe à point nommé puisque les discussions sur le nouveau contrat de la gestion de la RTBF sont en cours.

L'avis, consultable sur le site du CSA, stipule que des choix sont nécessaires pour défendre et promouvoir la diversité culturelle du paysage radiophonique. « *Ils sont éminemment politiques. On ne peut attendre un consensus de la part de l'ensemble des acteurs, qu'ils soient publics ou privés.* »

Il propose un inventaire des politiques envisageables, en tenant compte des limites des différents acteurs. Il détaille également neuf recommandations visant à favoriser la diversité culturelle dans le paysage radiophonique. Elles sont de deux sortes.

Les premières sont applicables avec la législation actuelle et accordent une priorité au plan des fréquences. Elles proposent des projets s'adressant aux deux communautés principales à Bruxelles et tient compte de celles qui ne sont ni flamandes ni francophones. De plus, le cahier des charges pourrait servir de levier pour promouvoir la diversité culturelle par les radios privées. À ce su-

jet, l'avis propose également d'inscrire de nouvelles missions dans le contrat de gestion de la RTBF. C'est pourquoi, dans ses recommandations, le groupe PS fait clairement référence à l'importance de la diversité culturelle et de la rencontre des cultures. Il vous appartiendra de les concrétiser.

D'autre part, des recommandations nécessitant une réforme de la législation invitent notamment la Communauté française à contribuer au développement des nouveaux modes de diffusion tels que le *podcasting*.

Enfin, il est souligné dans l'avis qu'une évaluation de la législation actuelle est rendue nécessaire par la réalité devenue plus diversifiée que celle prise en compte par le décret du 27 février 2003 relatif à la radio diffusion.

Quelles recommandations du CSA pourront-elles être mises en œuvre, de quelle façon et dans quel délai ?

Mme Fadila Laanan, ministre de la Culture, de l'Audiovisuel et de la Jeunesse. – Comme l'indique le CSA, la priorité actuelle est l'adoption du plan de fréquences sans lequel aucune politique ne pourra être menée, notamment en vue d'assurer une politique culturelle au sein du paysage radiophonique. Ce plan sera bientôt examiné en première lecture au gouvernement. Il fait l'objet de débats difficiles avec la Communauté flamande qui se poursuivent au comité de concertation entre le gouvernement fédéral et les exécutifs régionaux et communautaires, depuis plus d'un an. Le mois dernier, le Premier ministre a décidé de jeter l'éponge considérant qu'il n'arrivait plus à jouer son rôle de médiation. Tant qu'un accord n'est pas intervenu en dehors du comité, il est inutile de réinscrire ce point chaque mois.

Suivant la recommandation du CSA, le cahier de charges des radios indépendantes et des réseaux qui sera publié pour le lancement des procédures d'autorisation contiendra un point consacré à la diversité culturelle auquel chaque demandeur devra se conformer. Ce critère aidera le CSA à sélectionner les radios autorisées à émettre. Ce cahier de charges sera adopté parallèlement au plan de fréquences. La RTBF est un outil important pour promouvoir la diversité culturelle. Cette dimension devra être développée lors de la négociation du prochain contrat de gestion, à la lumière notamment des futures recommandations du parlement.

Le CSA pointe cinq enjeux liés à la diversité culturelle dans les radios : le maintien des radios à vocation locale intégrées dans le tissu social de leur

auditoire ; la place à accorder aux communautés étrangères dans l'espace radiophonique ; la survie d'un modèle non commercial de radiodiffusion ; l'émergence et le soutien de nouveaux formats et de nouvelles initiatives ; la promotion de la création radiophonique. Cela mérite une réponse de l'autorité politique et du CSA, qui joue le rôle de régulateur de la radiodiffusion. Il faut malheureusement constater que les moyens restent limités, ce qui soulève la question de l'égalité de traitement entre les demandeurs d'autorisation.

Force est ainsi de constater que le nombre de fréquences FM reste limité alors qu'il s'agit du premier mode de diffusion radiophonique. Ainsi, à Bruxelles, où la question de la diversité culturelle est posée avec une acuité particulière, il n'y a pas et il n'y aura pas assez de fréquences par rapport aux besoins et aux initiatives nouvelles qui se manifestent jour après jour. Heureusement, certaines radios témoignent déjà de la diversité culturelle et pourront éventuellement être encouragées par l'octroi d'une fréquence. L'expérience a montré que ce schéma d'organisation de la diversité culturelle est plus efficace que celui du partage de fréquences. Pour éviter des radios ghettos, il conviendra de choisir celles qui s'adressent à tous les publics, notamment par le recours à la langue française, ciment de notre Communauté.

Certaines recommandations nécessitent des modifications législatives. C'est le cas de la réforme du Fonds d'aide à la création radiophonique. Au terme des états généraux de la Culture, j'avais annoncé que les radios associatives pourraient bénéficier d'un financement structurel à charge de ce fonds. J'ai donc invité mes services à définir les critères d'accès à ce type de financement. Une réforme législative devrait être envisagée dans le courant du deuxième semestre 2006. Le financement n'interviendra qu'après l'octroi des autorisations aux radios et réseaux, à charge pour ces derniers d'alimenter significativement le Fonds. À défaut, le financement des radios associatives est impossible. Cette réforme devrait être l'occasion d'adapter la contribution demandée aux réseaux en fonction de leur chiffre d'affaires.

Un chantier du passage de la diffusion terrestre analogique à la diffusion numérique sera ouvert dans les prochaines semaines. Ceci concerne la télévision et la radio. Les nouvelles potentialités devraient se multiplier, grâce à la technologie du T-DAB. Vu le coût de sa mise en œuvre et l'absence de public équipé pour capter ces émissions, son incidence sur l'amélioration de la diversité des contenus radiophoniques ne devrait pas se faire sentir dans l'immédiat.

Le développement des nouveaux modes de diffusion radiophonique comme le *podcasting* retient toute mon attention. Ils offrent des possibilités accrues de diffusion même s'ils ne permettent pas la réception simultanée d'un service radiophonique, ce qui n'est pas vraiment indispensable. Dans un premier temps, ce type de diffusion reste toutefois réservé aux couches de la population disposant de ce mode de chargement.

M. Bea Diallo (PS).— Madame la ministre, des négociations sont-elles prévues avec la Communauté flamande ?

Mme Fadila Laanan, ministre de la Culture, de l'Audiovisuel et de la Jeunesse.— Comme je vous l'ai dit, M. Verhofstadt a jeté l'éponge le mois dernier. Nous avons décidé de poursuivre la concertation. Je devrais rencontrer M. Bourgeois dans le courant du mois prochain pour essayer d'aboutir à un accord sur une majorité de fréquences de part et d'autre de la frontière linguistique. L'affaire pourrait ensuite être renvoyée devant le comité de concertation pour finaliser ce dossier.

Nous n'avons pas atteint le point de non-retour mais j'avoue que la situation est difficile. Le découragement de M. Verhofstadt est inquiétant : lui qui depuis un an pensait pouvoir aboutir à un accord constate qu'aujourd'hui, c'est pratiquement impossible. Nous allons essayer de travailler autrement mais j'avoue être parfois pessimiste.

2.2 Question de M. Philippe Fontaine à Mme Fadila Laanan, ministre de la Culture, de l'Audiovisuel et de la Jeunesse, relative à « la problématique des éditions Dupuis à Marcinelle »

M. Philippe Fontaine (MR).— Madame la ministre, lors des derniers travaux du parlement wallon, j'ai interpellé M. Marcourt sur la situation économique des éditions Dupuis.

Mais à l'origine du conflit qui a poussé son directeur général à démissionner se trouve un risque de perte d'identité culturelle de la bande dessinée belge en général et wallonne en particulier.

Votre collègue m'a répondu : « *Tout ce qu'a présenté Médias Participations en termes de développement, d'autonomie et de politique des auteurs est clair. En dix-huit mois, des actes ont été posés et laissent croire qu'il y a une déperdition de l'autonomie du groupe Dupuis à Charleroi par rapport à la direction française. L'intégration est de plus en plus forte. Si cela peut se comprendre sur le plan économique, cela correspond*

pour nous à une perte d'identité. »

C'est pourquoi j'ai voulu vous poser ces questions. La bande dessinée nous touchant toutes et tous de très près, avez-vous été contactée par M. Marcourt afin de suivre avec lui ce dossier qui a une haute dimension culturelle pour l'ensemble de la Communauté française ?

Avez-vous été approchée par les dirigeants de la maison Dupuis afin de gérer ce problème à votre niveau ?

Avez-vous été approchée par les dessinateurs et les auteurs de cette maison d'édition pour trouver avec vous une solution ?

Plus globalement, quelles mesures comptez-vous prendre et quels mécanismes comptez-vous mettre en place pour éviter qu'une entreprise active dans le domaine de l'édition et proche de la culture, mais que le parcours économique et financier a poussée à éloigner ses centres de décision hors de nos frontières, puisse se préserver d'une trop grande influence sur son identité culturelle ?

En un mot, réfléchissez-vous à ce problème ? Avez-vous des solutions pour éviter qu'une partie de notre patrimoine culturel dans l'édition ne disparaisse hors de nos frontières sans que nous n'ayons la moindre possibilité d'en garder au moins une parcelle ?

Mme Fadila Laanan, ministre de la Culture, de l'Audiovisuel et de la Jeunesse.— J'ai suivi avec beaucoup d'attention les événements survenus à la maison d'édition Dupuis à Marcinelle. Vu l'absence totale de compétences institutionnelles de mon ministère, j'ai décidé de ne pas intervenir. Je n'ai pas non plus pour habitude de faire des déclarations sur des situations gérées par des collègues.

Aussi pour répondre à vos questions, je vous indique que je n'ai été contactée ni par Jean-Claude Marcourt, ni par les dirigeants de Dupuis, ni par les destinataires de cette affaire. Je me demande d'ailleurs à quel titre j'aurais pu l'être, sachant que les aides aux industries, y compris culturelles, sont clairement du ressort des régions.

Notre Communauté a d'ailleurs été confrontée à plusieurs faillites dans le passé sans que mes prédécesseurs à la Culture puissent intervenir d'aucune façon. Il est néanmoins rassurant d'observer que dans le même temps, de nouvelles maisons s'ouvrent, d'autres s'étendent ou se diversifient. Nos aides ne peuvent soutenir directement une entreprise, fut-elle culturelle. En caricaturant, vous pourriez aussi me demander pourquoi nous ne rachetons pas RTL-TV, qui va s'installer au Luxembourg.

Ce n'est pas non plus avec les 100 000 euros inscrits pour subventionner les activités liées à la création, à la diffusion et à la promotion de la bande dessinée que je peux sensibiliser Média-Participations. Mon action pourrait être sympathique mais elle resterait symbolique, ce qui n'est politiquement pas honnête vis-à-vis de ceux qui se battent pour sauver l'ancrage, l'identité et le savoir-faire des éditions Dupuis. Ce serait faire naître de faux espoirs, ce qui ne fait pas partie de ma culture politique.

Les dérives de la mondialisation touchent toutes les industries culturelles et les dangers d'une uniformisation culturelle sont réels. C'est pourquoi les États doivent avoir le droit de développer une politique culturelle propre, en particulier dans le soutien aux entreprises culturelles.

Pour rappel, mon président, et ministre-président de la Région wallonne, M. Elio Di Rupo, fut un des porteurs de l'idée de l'exception culturelle visant à préserver les industries culturelles de la sacro-sainte libéralisation des marchés. Vous savez également combien nous avons investi dans la signature de la convention de l'Unesco sur la promotion et la protection des diversités des expressions culturelles afin de disposer d'un instrument pour subventionner la culture et soutenir nos industries culturelles.

En matière de cinéma comme dans l'édition, c'est ce que nous faisons, tous niveaux de pouvoir confondus, chacun dans le respect de nos compétences institutionnelles respectives. Cependant, ces mécanismes sont positifs, c'est-à-dire qu'ils apportent des moyens subsidiaires de soutien. Nous ne disposons d'aucun mécanisme protectionniste qui permettrait de sanctionner l'entreprise qui se délocalise ou qui se met sous le contrôle d'un groupe multinational. De tels mécanismes seraient bien entendu en totale contradiction avec les règles européennes.

Aussi, nous devons persévérer avec nos moyens en développant des initiatives avec les autres niveaux de pouvoir. D'ailleurs, comme il est mentionné dans le document « Priorités culture » des états généraux, nous analysons avec d'autres entités la possibilité de créer des nouvelles sociétés de soutien aux entreprises culturelles marchandes.

M. Philippe Fontaine (MR).— Je ne vous demandais pas de racheter les éditions Dupuis, ni Média-Participations qui n'a d'ailleurs aucun problème financier. C'est bien là du reste que se situe le problème : arriver à exercer une influence sur ce type de décideurs qui eux, ne demandent rien.

Je comprends que vous ne puissiez rien faire

sur le plan économique mais je trouve inquiétant qu'une ministre de la Culture me réponde qu'elle ne dispose d'aucune possibilité d'action. Le volet économique ne relève pas de vos compétences mais, au-delà de la création de sociétés de soutien, nous devons mener une réflexion. Si nous ne faisons rien, dans un certain nombre de domaines culturels, et notamment dans l'édition, on risque de voir disparaître ce qui fait la spécificité de la création en Communauté française.

Actuellement, nous ne pouvons que constater les changements économiques. Il faut pourtant que la réflexion aille plus loin. Des garde-fous sont nécessaires pour éviter de répondre de la même manière quand le même problème se posera à nouveau : Je ne connais pas la solution. C'est pour ça que je vous interrogeais : c'est vous la ministre de la Culture !

2.3 Question de M. Philippe Fontaine à Mme Fadila Laanan, ministre de la Culture, de l'Audiovisuel et de la Jeunesse, relative aux « résultats de la Foire du livre de Paris pour les auteurs et éditeurs francophones »

M. Philippe Fontaine (MR).— Entre le 17 et le 22 mars dernier se déroulait le Salon du livre de Paris qui mettait l'accent sur la Francophonie comme patrimoine international et ferment de créations multiples. Ce salon a célébré les littératures francophones en invitant une quarantaine d'auteurs venus des quatre coins du monde francophone. Une palette d'éditeurs, avec un accent sur les petits éditeurs régionaux, était également de la partie. L'édition jeunesse n'était pas en reste ni les tout jeunes avec le Club des 8-12. La bande dessinée était évidemment de la fête, de même que les livres d'art, de voyage et les ouvrages scientifiques. Le salon est un lieu de rencontre, d'échange, d'enrichissement mutuel et culturel, mais aussi de contacts artistiques, professionnels et commerciaux.

Parmi les 40 auteurs francophones invités, il y avait trois auteurs belges : Jean-Philippe Stassen, édité chez Dupuis-Delcourt, Caroline Lamarche, éditée chez Gallimard et Denis Deprez, édité chez Casterman BD. Pouvez-vous me préciser sur quels critères s'est opéré ce choix parmi un panel certainement plus large ? La Communauté française a-t-elle été contactée et a-t-elle participé à ce choix par des recommandations par exemple, ?

De nombreux éditeurs et auteurs francophones étaient présents à ce salon, soit sur le stand Wallonie-Bruxelles, soit sur leur propre stand. Comment s'est opéré le choix des éditeurs se trou-

vant sur le stand Wallonie-Bruxelles ? Combien d'éditeurs belges ont participé à la journée qui leur était consacrée le 20 mars 2006 ? Disposez-vous d'informations sur les retombées commerciales, culturelles et artistiques pour les éditeurs présents au salon, autant pour ceux sur le stand Wallonie-Bruxelles que pour ceux ayant leur propre stand ? En un mot, quel est l'intérêt pour les éditeurs et pour la diffusion culturelle de la littérature francophone belge de participer à ce type d'événement ?

Mme Fadila Laanan, ministre de la Culture, de l'Audiovisuel et de la Jeunesse.— Les auteurs représentant la Communauté française ont été sélectionnés par le Centre national du Livre (CNL), organisme sous la tutelle du ministre français de la Culture. Le rôle de la Communauté française (CGRI et Service de Promotion des Lettres) s'est limité à fournir au CNL des listes d'auteurs et de la documentation les concernant. Elle n'est donc pas intervenue dans les choix.

Le stand Wallonie-Bruxelles est financé par l'AWEX et le CGRI, le Service de promotion des lettres de la direction générale de la culture apportant une contribution complémentaire. C'est l'Association des éditeurs (ADEB) qui en a été l'opérateur. Une information a été adressée à l'ensemble des éditeurs de la Communauté française, leur proposant de participer au stand moyennant une contribution financière (location d'une planche ou d'une étagère) ; soixante-huit éditeurs, recensés dans le catalogue du Salon du livre, ont répondu à cet appel.

La librairie Wallonie-Bruxelles de Paris a géré l'espace littéraire du stand, ce qui a permis de présenter les nombreux auteurs de la Communauté française publiés en France, dont François Weyergans et Jean-Philippe Toussaint, respectivement lauréats des prix Goncourt et Médicis. D'autres éditeurs ont choisi une implantation propre sur le salon, tels Bruylant, Labor, Complexe et les principaux éditeurs de BD.

Il est trop tôt pour tirer le bilan de la présence de la Communauté française au Salon du Livre de Paris. Une réunion d'évaluation sera organisée dans les prochaines semaines avec les partenaires intéressés. L'objectif prioritaire est de présenter au public et aux libraires français l'essentiel de notre production éditoriale, d'où l'importance de la journée professionnelle organisée le 20 mars, à laquelle ont participé la plupart des éditeurs représentés. Il s'agit d'une opération de relations publiques qui s'adresse aux acteurs du principal marché de la Francophonie. Il faut toutefois signaler que les ventes de livres sur le stand ont connu une augmentation significative d'envi-

ron 40 % par rapport à 2005, ce qui est une indication de la fréquentation du stand et des retombées commerciales. Dès que j'aurais plus d'informations, je vous les transmettrai.

M. Philippe Fontaine (MR).— Je remercie la ministre pour ces informations détaillées. Madame la ministre, je vous ai posé la question parce que la commission des Relations internationales a envoyé quelques-uns de ses membres à cette journée. Nous n'y avons pas reçu beaucoup d'informations, nous n'avons pas eu beaucoup de contacts organisés par les responsables de la Communauté française sur place. Je suis heureux d'obtenir finalement ces précisions aujourd'hui. Nous avons été assez étonnés de la manière dont la délégation parlementaire a été accueillie à l'occasion de cet événement.

2.4 Question de M. Jean-Luc Crucke à Mme Fadila Laanan, ministre de la Culture, de l'Audiovisuel et de la Jeunesse, relative au « sur-sis dont bénéficie le Théâtre du Méridien »

M. Jean-Luc Crucke (MR).— Tout le monde connaît le travail remarquable réalisé au Théâtre du Méridien par la directrice, Catherine Brutout, et son équipe. Six créations par saison ont mis en scène avec originalité des auteurs belges. Vous savez comme moi que la production de qualité ne suffit pas pour assurer la rentabilité d'un projet, même de haut vol. Il est difficile de chiffrer l'œuvre culturelle mais il est légitime de vouloir équilibrer dépenses et recettes.

Le déficit cumulé est aujourd'hui de 260 000 euros. Pourtant, ni le contrôle strict des dépenses ni le recours au bénévolat ou la part importante (50 %) des recettes provenant de la vente de billets n'auront suffi à stopper l'hémorragie. Le Méridien reçoit en outre un subside annuel de 80 000 euros grâce à un contrat-programme dont il bénéficie depuis le passage d'Olivier Chastel à la fonction que vous occupez actuellement. Votre chef de cabinet a qualifié ce contrat-programme de cadeau empoisonné. Il peut évidemment y avoir pire cadeau. Ce n'est pas rien, certaines compagnies en rêveraient. Vous avez annoncé un geste en doublant presque la subvention pour 2007 qui atteint ainsi un montant de 150 000 euros.

Il faut permettre au Méridien de survivre en 2006. Si les spectateurs désertent le théâtre, s'il doit fermer ses portes, les 150 000 euros annoncés pour 2007 n'auront guère d'utilité.

Comment concilier ce déficit important avec l'annonce faite pour 2007 ? Un plan structurel permettrait-il d'augmenter les recettes et de limi-

ter les dépenses ? Un effort particulier de préfinancement peut-il être envisagé ? Peut-on imaginer que le Méridien tienne la route en rééquilibrant ses comptes, dans l'intérêt de la Culture ? Il serait dommage de voir cette institution disparaître. Je suis certain que ce n'est pas votre ambition.

Mme Fadila Laanan, ministre de la Culture, de l'Audiovisuel et de la Jeunesse.— Pour rappel, mon prédécesseur a octroyé, en 2004, un montant de 80 000 euros au nouveau Théâtre du Méridien qui présentait un déficit de 100 000 euros. Cet endettement a inévitablement continué à se creuser. Mon chef de cabinet a d'ailleurs parlé de cadeau empoisonné. Qui n'aimerait recevoir une telle somme sur son compte ? Il s'agissait, en l'occurrence, d'un constat. Le ministre, connaissant l'ampleur du déficit, a pourtant signé une convention qui ne résolvait que partiellement le problème.

Comme vous le dites fort à propos, je porte aujourd'hui ce montant à 151 000 euros, ce qui représente pratiquement un doublement de la subvention précédente. Je vais par ailleurs allouer un premier soutien de 50 000 euros à charge des crédits de la Loterie nationale pour entamer l'apurement de leur déficit.

Au cours de la saison 2004-2005, le Méridien a accueilli 14 000 spectateurs, dont plus de 20 % d'habitants de Boitsfort, sur un potentiel maximal de 17 000 spectateurs. Ces chiffres sont largement explicites. La situation du théâtre est difficile. Incontestablement, ma réponse en tant que ministre de la Culture est nuancée et argumentée.

Vous en conviendrez, monsieur Crucke, le Méridien est un lieu de création théâtral contemporain de qualité, vous l'avez du reste souligné dans votre question. Il est tout entier voué à nos artistes, honore leur talent et laisse toute liberté à l'expression de leur singularité. À ce titre, il bénéficie d'une triple reconnaissance : de la part du public, des professionnels et de la presse. Par mon soutien, je lui accorde également la mienne. Il me semble impératif de soutenir le Théâtre du Méridien, pour autant que la décision soit réfléchie et responsable. Réfléchie en fonction des spécificités du lieu et responsable par rapport à l'ensemble du secteur dont il relève. Le théâtre demande 200 000 euros. Dans un souci de bonne gestion globale du secteur, je ne peux répondre seule à cette demande.

Il faut à présent agir dans deux directions. D'une part, nous devons poursuivre le dialogue entamé avec le Méridien pour stabiliser la situation et envisager une nouvelle convention réaliste pour répondre à leurs besoins et à leurs obligations. D'autre part, nous devons inviter tous les

pouvoirs publics concernés à conjuguer leurs efforts pour stabiliser ce lieu de création. À cette fin, j'ai contacté M. Charles Picqué, ministre-président de la Région bruxelloise, et Mme Martine Payfa, bourgmestre de Watermael-Boitsfort, pour envisager ensemble l'avenir de ce théâtre situé sur cette commune qui amène un cinquième des spectateurs. L'essor et le développement des politiques culturelles relèvent également des entités locales, en collaboration avec la Communauté française. Voilà les pistes de travail sur lesquelles nous planchons actuellement.

Je vous communiquerai volontiers toutes les informations qui me parviendront.

M. Jean-Luc Crucke (MR).— Je conviens que les termes de « cadeau empoisonné » n'était pas judicieux. On aurait pu parler d'une contribution émérite et méritée.

Je suis certain que le geste de 50 000 euros de la Loterie nationale est un appui, dans l'attente d'une analyse plus complète. Je partage votre réflexion sur le soutien réfléchi et responsable. Et j'apprécie le principe de la coparticipation qui permet à chacun d'assumer ses responsabilités aux niveaux fédéral, communautaire, régional, voire même communal. De telles synergies constituent une plus-value pour tout le monde et, en l'occurrence, pour le Méridien. Nous resterons attentifs aux résultats de votre approche.

(M. Reinkin prend la présidence de la commission)

2.5 Question de M. Richard Miller à Mme Fadila Laanan, ministre de la Culture, de l'Audiovisuel et de la Jeunesse, relative au « Centième anniversaire du poète Achille Chavée »

M. Richard Miller (MR).— Sans vouloir céder à la mode des commémorations, il faut reconnaître qu'elles marquent la vie d'une Communauté. En outre, elles peuvent relancer l'intérêt pour une œuvre artistique ou littéraire.

Je suis étonné que la Communauté française n'ait rien prévu pour rendre hommage, en cette année 2006, à l'un de nos plus grands poètes qui aurait eu cent ans le six juin prochain, Achille Chavée. Il est né à Charleroi le 6 juin 1906 et est décédé à La Louvière. Lui qui déclara « *je veux bien admettre avec vous qu'à l'échelle de l'univers, Dieu fait très couleur locale* », on peut s'étonner de constater qu'à l'échelle de notre Communauté et de notre pays, lui aussi fasse très couleur locale !

Rien, au niveau des instances culturelles de la Communauté, n'a été prévu officiellement pour

souligner l'importance exceptionnelle de l'œuvre de ce poète dans l'histoire du surréalisme. Notre Communauté est, pourtant, attachée à cette histoire.

Je ne vais pas vous rappeler de façon détaillée qui était Achille Chavée. Soulignons, néanmoins, qu'il fut un grand militant, porteur de valeurs de justice sociale. Il a fréquenté les plus grands artistes et écrivains du vingtième siècle, Breton, de Chirico ou Magritte.

Je trouve désolant que notre Communauté ne valorise pas son œuvre.

Si nous sommes fondamentalement ouverts à la rencontre entre les cultures et à la diversité de la création dans tous ses aspects, nous voudrions rappeler qu'il ne peut y avoir rencontre, fécondation mutuelle, dialogue, que si l'on n'oublie pas ce qu'est la culture de notre pays et les habitants d'une terre wallonne très féconde en surréalisme.

Il est honteux que Chavée ait été oublié par l'administration que vous dirigez ; il est décevant pour une ministre socialiste d'oublier les liens qu'il a forgés entre la poésie et la justice sociale.

Mme Fadila Laanan, ministre de la Culture, de l'Audiovisuel et de la Jeunesse.— Monsieur Miller, votre question n'en est pas vraiment une puisque vous critiquez l'administration que je dirige. À vos yeux, elle est coupable de l'oubli de la commémoration du centenaire de la naissance du poète Chavée le 6 juin prochain.

Cependant, la revue *Le Carnet et les instants* rendra hommage au poète. De plus, les personnes qui ont assisté à l'inauguration du nouveau théâtre montois, Le Manège, ont tous remarqué qu'un des premiers temps forts dans le renouvellement de l'aventure théâtrale à Mons a justement été l'évocation d'un spectacle consacré à Chavée. Cela apparaît clairement dans la brochure inaugurale.

Certes, la création de ce spectacle remonte à vingt ans. Mais à l'époque, toute une série de témoins de l'aventure surréaliste hennuyère vivaient encore. Ce spectacle a fait l'objet d'une très belle adaptation télévisée avec des entretiens, des images d'archives, des images du film de Rossif *Mourir à Madrid*. Je suggère d'ailleurs à la RTBF de rediffuser ce document à la bonne date.

Je voudrais rappeler que ni l'administration ni moi-même ne sommes des opérateurs culturels. Nous ne pouvons donc pas avoir des projets à la place des artistes.

Un petit mot personnel pour terminer. Je suis navrée que vous me fassiez le procès de ne pas valoriser le poète. Vous vous trompez de cible car

beaucoup d'hommages à répétition, de citations ou d'aphorismes de Chavée truffent mes discours. Je vous cite mon préféré : « Évitions de croire théoriquement à l'évidence ».

M. Richard Miller (MR).— Madame la ministre, la publication d'un texte dans *Le Carnet et les instants* n'entre pas dans le cadre d'une commémoration de cette importance ! Chavée a été certes cité lors de l'ouverture du théâtre du Manège à Mons, mais on évoquait un spectacle donné il y a vingt ans !

Vous dites que ce n'est pas à vous ni à votre administration d'initier des projets mais bien aux artistes. J'en conviens. Mais une commémoration qui n'est pas portée par les services publics est sans effet. Il eût fallu développer quelque chose au niveau de l'enseignement et de notre radio-télévision de service public. Si vous souhaitez une recommandation de notre commission en ce sens, nous sommes prêts à vous l'accorder.

2.6 Question de M. Richard Miller à Mme Simonet, vice-présidente et ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche scientifique et des Relations internationales et à Mme Fadila Laanan, ministre de la Culture, de l'Audiovisuel et de la Jeunesse relative à « la Charte européenne des langues régionales ou minoritaires »

M. Richard Miller (MR).— La Charte européenne des langues régionales ou minoritaires a comme objectif premier de protéger ces langues et de les préserver en tant qu'aspect essentiel du patrimoine culturel européen. Cette Charte fut élaborée au Conseil de l'Europe par un groupe d'experts en collaboration avec la Conférence permanente des pouvoirs locaux et régionaux de l'Europe. Proposée à la signature et à la ratification des pays membres du Conseil à partir du 8 novembre 1992, cette charte est entrée en vigueur le 1er mars 1998 après que les cinq premiers pays membres l'ont ratifiée. Depuis lors, des pays non membres peuvent également y adhérer.

En Communauté française, à côté du français, langue officielle, les langues endogènes sont soit d'origine romane comme le champenois, le picard ou le wallon, soit d'origine germanique comme le francique, le limbourgeois, le brabançon et le bruxellois. Elles sont reconnues par le décret du 24 décembre 1990. Outre une allocation budgétaire spécifique, la Communauté a institué, le 4 mars 1991, un Conseil consultatif des langues régionales endogènes (CLRE).

Je ne doute pas de la nécessité de la mesure.

Cependant, à l'instar de l'Albanie, de la Bulgarie, de la Lettonie et de la Turquie, la Belgique, en ce compris notre Communauté française, est un des rares pays à n'avoir pas encore signé et ratifié la Charte européenne. Or, c'est essentiel pour protéger nos langues régionales qui constituent un patrimoine linguistique, culturel et humain. Non seulement le décret prévoit de les protéger et il ajoute que ce sont des outils de communication et d'expression dignes d'être promus. Pouvez-vous, madame la ministre, me donner les raisons de ce retard ? Par ailleurs, quel est le montant de l'allocation budgétaire réservée à cette question pour 2005 et 2006 ?

Comment interprétez-vous le rapport rendu par le CLRE sur les articles à mettre en œuvre après signature de la Charte ? Enfin, que pensez-vous du travail du CLRE ? N'est-il pas trop passif ? Prend-il suffisamment en compte les éléments nouveaux de la communication ?

Mme Fadila Laanan, ministre de la Culture, de l'Audiovisuel et de la Jeunesse.— Cette réponse a été rédigée conjointement avec ma collègue Marie-Dominique Simonet.

La Charte européenne des langues régionales et minoritaires prévoit la protection et la promotion des langues traditionnelles différentes des langues officielles. Son existence se justifie d'une part, par le souci de maintenir et de développer les traditions et le patrimoine culturel européen ; d'autre part, par le respect du droit imprescriptible et universel de pratiquer une langue régionale ou minoritaire dans la vie privée et publique. Elle énumère une série de mesures à prendre par les États pour protéger l'emploi de ces langues dans la vie publique. Ces mesures couvrent l'enseignement, la justice, les autorités administratives, les services publics, les médias, les activités et les équipements culturels, la vie économique et sociale ainsi que les échanges transfrontaliers.

Les parties s'engagent à appliquer un minimum de trente-cinq paragraphes ou alinéas parmi ces mesures, dont trois à choisir obligatoirement parmi les noyaux durs de la charte (enseignement, activités et équipements culturels, notamment). En outre, elles doivent spécifier, dans leur instrument de ratification, les langues régionales ou minoritaires présentes sur l'ensemble ou sur une partie de leur territoire.

En Communauté française, les langues régionales ou minoritaires sont reconnues par le décret du 24 décembre 1990. Celui-ci fixe l'appellation générale des langues régionales endogènes et répertorie géographiquement les langues historiquement parlées en Communauté française, comme

le thiois ou le brabançon. Son autre mérite est de les valoriser en les sortant de leur statut de dialecte.

En vue d'une signature de la charte par la Belgique, un travail préparatoire a été mené en 2000 par le Conseil des langues régionales endogènes (CLRE) de la Communauté française. Il a consisté à relever dans ladite charte les trente-cinq alinéas ou paragraphes applicables à chaque langue régionale endogène et, donc, susceptibles de figurer dans le futur instrument de ratification. La sélection de ces articles et alinéas a d'ailleurs fait l'objet d'une publication du conseil.

Malgré cela, la charte, adoptée en 1992, n'a pas été signée par la Belgique.

En 2004, en effet, bien que la Communauté française ait délégué les pleins pouvoirs au ministre des Affaires étrangères, la convention n'a pu être signée en raison du désintérêt de la Communauté flamande pour la question.

En vertu de la position qu'elle défend au sein de la *Taalunie*, la Communauté flamande considère que tous les parlers régionaux pratiqués en Flandre sont des dialectes, des idiomes qui ne relèvent pas de la charte, alors que le limbourgeois, par exemple, est considéré comme une variante du francique auquel la plupart des linguistes accordent le statut de langue.

Je suis obligée de constater que nous vivons une situation comparable à celle d'une autre convention du Conseil de l'Europe (la convention cadre pour la protection des minorités nationales). Cela étant dit, la Belgique n'est pas le seul pays à n'avoir pas encore ratifié cet instrument : sur les quarante-six États membres du Conseil de l'Europe, quatorze ne l'ont pas encore signée et douze ne l'ont pas encore ratifiée.

Les associations qui promeuvent les langues régionales endogènes sont subventionnées pour leurs publications de défense et d'illustration par le service général du Livre. Le montant de la subvention est passé de 125 000 euros en 2005 à 151 000 en 2006.

Le théâtre dialectal perçoit des subsides spécifiques du service général des Arts de la scène, qui sont passés de 284 000 euros en 2005 à 288 000 en 2006.

M. Richard Miller (MR). – Votre réponse traduit un réel intérêt pour la défense des langues endogènes. Ce dossier est important, notamment dans le cadre des futures discussions sur les liens unissant Bruxellois francophones et Wallons. Je vous remercie.

(*M. Richard Miller reprend la présidence de la commission.*)

2.7 Question de M. Yves Reinkin à Mme Fadila Laanan, ministre de la Culture, de l'Audiovisuel et de la Jeunesse, concernant « le renouvellement du contrat-programme du Centre culturel du Botanique »

M. Yves Reinkin (ECOLO). – Madame la ministre, je vous remercie d'avoir accepté le report de ma question.

Je vous ai déjà interrogée le 9 mars dernier à propos du Centre culturel du Botanique, à l'occasion du départ à la retraite de M. Dumortier. Quelques unes de vos déclarations ont surpris et même inquiété certains acteurs culturels dans le secteur des musiques nouvelles. Dans votre réponse, vous m'aviez annoncé que le Botanique devrait, pour répondre aux attentes du secteur culturel, mieux diversifier ses activités, être une vitrine des artistes wallons et développer davantage de synergies avec les opérateurs wallons et bruxellois. Vous aviez ajouté : « la négociation du nouveau contrat-programme devra nous permettre de répondre à ces attentes ».

Plus récemment, dans un article du *Vif*, on pouvait lire que vous envisagiez de redéployer les missions et activités du Botanique qui, selon vous, n'est pas assez décentralisé et ne sert pas suffisamment les artistes wallons. Vous avez reçu, le 7 mars dernier, une lettre ouverte émanant d'associations et personnalités du secteur, tant wallonnes que bruxelloises, vantant le travail réalisé par l'équipe actuelle. Ils soutiennent que « Le Botanique est un outil qui fonctionne efficacement. Ce lieu est devenu une formidable vitrine de l'activité musicale en Communauté française ». Je vous cite quelques signataires de cette lettre : le centre culturel de Lessines, spécialistes du *boogie* ; le Festival de Dour de M. Di Antonio ; le label musical hutois Anorak Supersport ; la Soundstation à Liège ; le collectif liégeois Jaune-Orange... Ces signataires ne sont-ils pas de dignes représentants de ce secteur en Wallonie, dont vous évoquez les attentes pour annoncer la réorientation des missions du Botanique ? Il semble que n'avez pas encore répondu à leur courrier mais c'est peut-être le cas aujourd'hui.

Le Botanique, tel qu'il fonctionne pour l'instant, est un réceptacle idéal pour les musiques actuelles en Communauté française. Il est également un porte-drapeau de la richesse musicale de notre Communauté en Belgique mais aussi dans le monde. En témoignent la renommée interna-

tionale du festival des Nuits du Botanique et les articles élogieux qu'on peut lire dans des médias français ou internationaux. Il s'agit du résultat d'un travail de très longue haleine. Mené depuis une dizaine d'années, il est l'œuvre de l'équipe en place. Son avenir ne peut être mis en péril, ce que vous ne souhaitez pas, je l'espère.

Nous ne nions pas l'importance de la diversification des missions du Centre culturel. Comme je vous le disais le 9 mars dernier, il faudrait penser aux arts émergents, comme la vidéo, la danse ou les arts plastiques. Cependant, vos déclarations semblent aller au-delà et inquiètent les professionnels du secteur des musiques actuelles, pour qui le Botanique est un partenaire indispensable et incontournable. Une déstabilisation de cette institution pourrait avoir des conséquences dramatiques pour des dizaines d'artistes de la Communauté qui, grâce au Botanique, trouvent enfin une plateforme idéale pour faire profiter de leur talent un public très nombreux, comme ces dizaines de milliers de personnes qui fréquentent annuellement ce lieu.

Madame la ministre, quelles sont les perspectives de renouvellement du futur contrat-programme ? J'aimerais que vous puissiez apaiser les craintes et plus particulièrement celles du secteur des musiques actuelles.

Mme Fadila Laanan, ministre de la Culture, de l'Audiovisuel et de la Jeunesse. – Vous déclarez dans votre question que « le Botanique est un réceptacle idéal pour les musiques actuelles en Communauté française ». Je partage entièrement ce point de vue.

Cependant, en tant que ministre de la Culture, je ne peux ignorer que le Botanique reste un centre culturel aux termes du décret d'avril 1992 qui régit le secteur. Le développement du Botanique comme institution exclusivement orientée vers la diffusion musicale ne correspond qu'en partie à l'étiquette de centre culturel et à la pluralité des missions qu'elle recouvre.

Lors de la négociation du nouveau contrat-programme, il faudra donc clarifier le positionnement du Botanique par rapport au secteur des musiques actuelles, mais aussi, et surtout, par rapport aux centres culturels. Je ne compte bien évidemment pas gommer la spécificité musicale du Botanique même s'il me paraît opportun d'étendre cette identité par le biais d'activités conformes aux missions des centres culturels.

Par ailleurs, les pressions exercées par certains pour maintenir une situation de fait, en estimant que l'immobilité serait le meilleur signal à don-

ner pour le Botanique, commencent à poser question. Au lieu d'écouter les rumeurs dont la presse fait état, je souhaite écouter les secteurs concernés. Plutôt que de me laisser dicter des choix par des personnes directement ou indirectement intéressées, je préfère respecter les principes des états généraux de la Culture.

La polémique était attendue. Dans ce type de situation, la seule façon de trancher réside dans la consultation et dans la transparence. Aussi, j'écoute ceux qui m'interpellent, comme j'écoute les associations représentatives des secteurs. Afin que les questions de personnes ne puissent prendre le pas sur l'intérêt général, je vais suggérer un agenda au conseil d'administration du Botanique.

Dans un premier temps, il faudra examiner les propositions du conseil relatives au contrat-programme et au projet du Botanique. Il serait souhaitable que ce projet soit plus ambitieux vu les montants qui lui sont alloués. Après les élections communales, afin que tout se déroule sereinement, je souhaite que nous lancions la procédure de recrutement d'un directeur sur la base d'un profil de fonction, à l'instar de ce que nous avons décidé pour les opérateurs majeurs lors des états généraux de la Culture.

Des personnes en place prétendent que nous pourrions nous passer de remplacer M. Dumortier. Je ne partage absolument pas cette idée. Elles pourront néanmoins exposer à un jury, constitué notamment d'experts extérieurs au conseil d'administration, en quoi leur projet est meilleur que celui d'autres candidats. J'insiste cependant pour que toute la procédure soit transparente et fasse l'objet d'une publicité suffisante. Enfin, je rappelle qu'au Botanique, comme chez tous les opérateurs majeurs, et conformément aux résolutions des états généraux de la Culture, le principe du mandat à durée limitée s'appliquera à toutes les fonctions de direction.

Dans un contexte de changement directorial propice à toutes les rumeurs, j'insiste pour éviter de dramatiser inutilement la situation en utilisant des termes tel que « déstabilisation », ou en relayant les craintes d'un secteur qui, je vous le rappelle, fait l'objet d'une attention prioritaire depuis mon entrée en fonction.

Cela étant, à vous entendre, j'imagine que vous connaissez d'avance ce qui serait bénéfique au Botanique.

Vous aurez donc tout le loisir de critiquer ma volonté d'agir dans la transparence et par étape, ou de refuser de céder à la facilité en suivant les chemins tracés par d'autres. Vous me pardonnerez

ce sens critique mais, si les voies que vous proposez sont intéressantes, elles méritent d'être comparées à d'autres.

M. Yves Reinkin (ECOLO). – Ce projet d'agenda devra permettre de clarifier la situation, en collaboration avec le conseil d'administration du Botanique qui y travaille depuis un certain temps déjà, et qui avait publié un rapport d'activités important. J'attends son aboutissement afin d'éviter le sentiment d'opacité. Un certain nombre de propositions pour le futur contrat-programme ont été faites.

Certains partenaires et certains membres du conseil d'administration se demandent toutefois si votre volonté de transparence ne dissimule pas un agenda caché. C'est pourquoi il importe de concrétiser ce calendrier dont nous ignorons la structure et la durée. Il aiderait les parties à se comprendre. Vous devez mener la procédure à son terme en prenant le temps d'écouter chaque personne. Je pense que ni le Botanique ni le monde des musiques nouvelles ne souhaitent enfermer le centre culturel dans un seul domaine. Néanmoins, oserait-on demander au Rideau de Bruxelles de programmer du rock pur et dur ?.

Mme Fadila Laanan, ministre de la Culture, de l'Audiovisuel et de la Jeunesse. – Non, mais le Botanique est le plus grand centre culturel de la Communauté française avec un budget de 2,5 millions d'euros.

M. Yves Reinkin (ECOLO). – Tout à fait, mais vous savez aussi que beaucoup de choses se font dans le milieu théâtral. Il ne faut pas démultiplier les actions mais plutôt en porter quelques unes majeures. Il faut évidemment renforcer les secteurs, mais certainement pas en prenant le risque que l'axe essentiel de la programmation du Botanique y perde. Ce ne serait pas uniquement le Botanique qui y perdrait mais l'ensemble de notre Communauté. J'aimerais donc que vous soyez particulièrement attentive à cela.

Mme Fadila Laanan, ministre de la Culture, de l'Audiovisuel et de la Jeunesse. – Jusqu'à présent, j'ai considéré le Botanique comme un opérateur phare parmi les centres culturels et comme un centre qui dispose d'une identité liée aux musiques actuelles – que j'ai soutenues depuis le début de mon mandat en finançant ce secteur.

Le Botanique est une belle carte de visite pour notre Communauté, mais il faut encore aller plus loin. Toute la procédure que j'ai mise en place, du renouvellement du contrat-programme à la succession du directeur, s'est déroulée dans la transparence. Je n'ai pas d'agenda caché et je veux

qu'on travaille dans la sérénité. Au conseil d'administration, certains peuvent avoir d'autres ambitions que les miennes qui sont fondées sur les principes et les valeurs établis lors des états généraux de la Culture et appliqués à tous les opérateurs phares. Je suis prête à mettre un veto au subventionnement si le Botanique ne s'inscrit pas dans une démarche transparente, objective et impartiale pour un appel à candidature, avec examen de profil sur la base d'un projet de contrat-programme reprenant toutes les missions du Botanique vis-à-vis de la Communauté française.

Travaillons dans la sérénité et la transparence : le Botanique doit continuer à développer son identité musicale mais aussi d'autres secteurs utiles. Arrêtons de jouer au chat et à la souris, car c'est franchement désagréable : ma volonté est de travailler avec rigueur, comme je l'ai toujours fait jusqu'à présent.

M. Yves Reinkin (ECOLO). – Dans ce dossier, on a parfois le sentiment d'un jeu « de chantage » : si on n'entre pas dans ma perspective, gare ! Il ne faut pas entrer dans une telle dynamique. Que vous vouliez un deuxième directeur au Botanique, c'est votre choix. Mais on peut aussi entendre qu'il n'en faudrait peut-être pas vu que tout est déjà en place pour réaliser du bon travail. Ne figez pas le débat avant même qu'il ait pu avoir lieu !

Mme Fadila Laanan, ministre de la Culture, de l'Audiovisuel et de la Jeunesse. – Monsieur Reinkin, vous avez parfaitement raison. Néanmoins, il n'est pas admissible qu'un gouvernement paie une telle subvention à un opérateur qui se « fout » ensuite de ce qu'on lui dit. Je ne suis pas intransigente, je ne viens pas imposer quoi que ce soit : je veux simplement une procédure transparente et ouverte à tous. On ne va pas me reprocher cette attitude !

M. Yves Reinkin (ECOLO). – Votre attitude doit peut-être être ouverte au point d'entendre et de discuter l'idée de maintenir un seul directeur. Quitte à ne pas la partager !

M. le président. – Ceci clôt l'heure des questions et interpellations.

– *L'heure des questions et interpellations se termine à 11 h 20.*